

Tours, le 10/09/2018

Direction de la formation  
Service commun de formation continue

## Décision

Objet : Décision - Tarifs pour la reconnaissance du grade de Master pour le diplôme d'Etat d'infirmiers-anesthésistes

- Vu la délibération du conseil d'administration du 25 septembre 2017, approuvant la proposition de la commission des moyens du 15 septembre 2017 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des formations en intra ou en réponse à un appel d'offre ou en partenariat avec un autre organisme de formation (Politique générale de tarification de la formation continue, paragraphe I.4.)

Sur proposition de M. le doyen de l'UFR de Médecine,

DECIDE

Est approuvé le tarif pour la reconnaissance du grade de Master pour le diplôme d'Etat d'infirmier-anesthésiste.

- Droits d'inscription : 80€ net de TVA par inscription pour la 1<sup>ère</sup> année,
- Droits d'inscription : droit d'inscription ministériel en Master (soit 243€ pour 2018-19, net de TVA) par inscription pour la 2<sup>e</sup> année.

La prise d'effet est immédiate.

Le Président



Philippe VENDRIX

Notification à :  
Mme l'Agent comptable  
M.le Directeur des affaires financières